Enfants (5 à 11 ans) **130 €**

Ados et adultes (à partir de 12 ans) 150 €

Cotisation Timbre : 20 €

INSCRIPTION ZUMBA 2025/2026

NOM:		PRENOM:			
Date de Naissance :	/ /	Age:			
ADRESSE :		_			
_					
Code POSTAL :		VILLE:			
TEL FIXE :		PORTABLE :			
MAIL: .		@			
Coordonnées du ou des re	sponsables légales de l'enfant				
Prénom :	Nom:		Tél		
			Tél		
Refuse d'être photo			LEMENT INTERIEUR		
Culturelle dont le siège est GASNY, représentée par RAMEIL,	Gasny, Association Sportive et situé au 42 rue de Paris, 27620 sa Présidente, Mme Jacqueline mer pendant la saison en cours et	Les cours reprennent la semaine qui suit le forum des Associations. Ils se terminent la dernière semaine de juin de la saison en cours. Pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone B (académie de Rouen) et les jours fériés.			
à utiliser mon image. En con conformément aux dispositio aux droits de la personnalité	séquence de quoi, et ns relatives au droit à l'image et , j'autorise l'Association	J'ai payé la cotisation du timbre de l'Association Familiale de Gasny de 20€ (par an et par famille), dans la section :			
musicale) à fixer, reproduire photographies ou vidéos effe	de chaque section culturelle et et communiquer au public les ctuées dans le cadre d'actions ication sous toute forme et tous	Cette cotisation représente une participation aux frais de gestion de l'Association. Aucun remboursement ne sera effectué suite à un arrêt en cours d'année J'ai acquitté le tarif annuel Chèque à l'ordre de « L'Association Familiale de Gasny »			

COURS DE ZUMBA

Mercredi (enfants) 18h30 à 019h15 Jeudi (ados-adultes) 19h à 20h Espace Edmond LEMOINE

Tarifs ZUMBA – paiement possible en 3 fois

Enfant (5 à 11 ans) : **130** € (2x50€ + 1x30€)

Ados et adultes : 150 \in (3x50 \in)

MODE DE PAIEMENT <u>l Chèque séparé</u> pour le timbre	Chèque(s)	Montant(s)	Espèces	Date Encaissement
	N°	€	€	Septembre 2025
	N°	€	€	Décembre 2025
	N°	€	€	Mars 2026
Timbre Association Familiale	N°	20 €	€	Septembre 2025
Coupons Sport ANCV	Nombre de Chèques	Montant(s)	Janvier 2026	

La Présidente J. RAMEIL

Gasny, le ___/___/

Précédée de la mention « Lu et approuvé »